

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 28 janvier 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/01/28-1/10

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement
Rapporteur : CAPARROY Bertrand

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : BERNHEIM Gérard

OBJET : Aménagement numérique de la Seine-et-Marne : contractualisation avec Sem@for77 et la commune de Chevry-Cossigny pour la mise en oeuvre du projet pilote FTTH retenu par l'Etat dans le cadre de son programme national.

Dans le cadre d'un appel à projets pilotes Très Haut Débit, lancé par l'Etat, le Département a déposé un dossier de candidature concernant plusieurs sites seine-et-marnais hors zones denses, nécessitant des travaux d'aménagement numérique. Le site de la commune de Chevry-Cossigny ayant été retenu par l'Etat, les travaux nécessaires à cet aménagement doivent faire l'objet d'une contractualisation entre le Département et Sem@for77. Par ailleurs, la commune de Chevry-Cossigny s'étant engagée à cofinancer ce projet, il est nécessaire de contractualiser également avec la commune.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n°1/03 en date du 20 octobre 2006, relative à la création de la Délégation de Service Public,

VU la délibération du Conseil général n°1/10 en date du 29 juin 2007, relative à l'avenant n° 1,

VU la délibération du Conseil général n° 1/05 en date du 22 février 2008, relative à l'avenant n° 2,

VU la délibération du Conseil général n° 1/02 en date du 29 mai 2009, relative à l'avenant n° 3,

VU la délibération du Conseil général n° 1/11 en date du 24 septembre 2010, relative à l'avenant n°4,

VU la délibération du Conseil général n° 1/11 en date du 17 décembre 2010, relative à la signature d'une convention entre le Département et la Caisse des Dépôts et Consignations

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

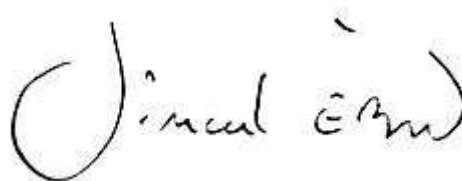
DECIDE

Article 1 : D'approuver le projet de convention avec la commune de Chevry-Cossigny, tel qu'il figure en annexe de la présente décision, et d'autoriser le Président du Conseil général à signer ce projet au nom du Département, avec la commune de Chevry-Cossigny.

Article 2 : D'approuver le projet d'avenant n°5 à la Délégation de Service Public de mise à disposition du réseau départemental de communications électroniques de Seine-et-Marne, tel qu'il figure en annexe de la présente décision, et d'autoriser le Président du Conseil général à signer ce projet au nom du Département, avec la société SEM@FOR77.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive, slightly slanted style.

Vincent ÉBLÉ